

elle n'osait plus se montrer depuis qu'elle en était sortie sans payer ses dettes. Elle avait perdu le seul débouché qu'elle pût avoir pour ses marchandises, et le seul marché où se trouvaient réunis les objets qu'appelaient les fantaisies de la mère-patrie et les besoins de ses colonies. En faisant face à ses engagements, elle eût pu recouvrer la liberté dont elle s'était privée. Le gouvernement mogol, qui désirait une plus grande concurrence dans sa rade, l'en pressa souvent. Soit défaut de probité, d'intelligence ou de moyens, elle n'effaça pas la honte dont elle s'était couverte. Toute son attention se bornait à se fortifier à Pondichery, lorsqu'elle vit ses projets arrêtés par une guerre sanglante, dont l'origine était éloignée.

xv.
Les Français
perdent et
recouvrent
Pondichery,
leur principal
établissement.

Les barbares du nord, qui avaient renversé l'empire romain, maître du monde, établirent une forme de gouvernement, qui ne leur permit pas de pousser leurs conquêtes, et qui maintint chaque état dans ses limites naturelles. La ruine des lois féodales et les changemens qui en furent les suites nécessaires semblaient annoncer pour une seconde fois l'établissement d'une sorte de monarchie universelle; mais la puissance autrichienne, affaiblie par la grandeur même de ses possessions et par la distance où elles étaient les unes des autres, ne réussit pas à renverser les boulevards qui s'élevaient contre elle. Après un siècle de travaux, d'espérances et de revers, elle fut réduite à céder son rôle à une nation que ses forces,

sa position et son activité rendaient plus redoutable aux libertés de l'Europe. Si Louis XIV, qu'on doit peut-être moins regarder comme le plus grand monarque de son siècle que comme celui qui représenta sur le trône avec plus de dignité, eût voulu modérer l'usage de sa puissance et le sentiment de sa supériorité, il est difficile de prévoir jusqu'où il aurait poussé sa fortune. Sa vanité nuisit à son ambition. Après avoir plié ses sujets à ses volontés, il voulut y assujettir ses voisins. Son orgueil lui suscita plus d'ennemis que son ascendant et son génie ne pouvaient lui procurer d'alliés et de ressources. Le goût qu'il semblait prendre aux flatteries de ses panégyristes et de ses courtisans, qui lui promettaient l'empire universel, servit plus que l'étendue même de son pouvoir à faire naître la crainte d'une conquête et d'une servitude générales. Les pleurs et les satires de ses sujets protestans, dispersés par un fanatisme tyrannique, mirent le comble à la haine que ses succès et l'abus de ses prospérités avaient inspirée.

Le prince d'Orange, esprit juste, ferme, profond, doué de toutes les vertus que n'exclut pas l'ambition, devint le centre de tant de ressentimens, qu'il fomentait depuis long-temps par ses négociations et ses émissaires. La France fut attaquée par la plus formidable confédération dont l'histoire ait conservé le souvenir, et la France fut partout et constamment triomphante.

Elle ne fut pas aussi heureuse en Asie qu'en Europe. Les Hollandais essayèrent d'abord de faire attaquer Pondichéry par les naturels du pays, qui ne pouvaient être jamais contraints de le restituer. Le prince indien auquel ils s'adressèrent ne fut pas tenté par l'argent qu'on lui offrit de se prêter à cette perfidie. *Les Français*, répondit-il constamment, *ont acheté cette place, il serait injuste de les en déloger.* Ce que ce raja refusait de faire fut exécuté par les Hollandais eux-mêmes. Ils assiégèrent la place en 1693, et furent forcés de la rendre, à la paix de Riswick, en beaucoup meilleur état qu'ils ne l'avaient prise.

Martin y fut placé de nouveau comme directeur, et y conduisit les affaires de la compagnie avec la sagesse, l'intelligence et la probité qu'on attendait de lui. Cet habile et vertueux négociant attira de nouveaux colons à Pondichéry, et il leur en fit aimer le séjour, par le bon ordre qu'il y fit régner, par sa douceur et par sa justice. Il sut plaire aux princes voisins, dont l'amitié était nécessaire à une colonie faible et naissante. Il choisit ou forma des sujets excellents, qu'il envoya dans les différens marchés d'Asie, et chez les différens princes. Il avait persuadé aux Français, qu'étant arrivés les derniers dans l'Inde, s'y trouvant sans force, et n'y ayant aucune espérance d'être secourus par leur patrie, ils ne pouvaient y réussir qu'en y donnant une idée avantageuse de leur ca-

ractère. Il leur fit perdre ce ton léger et méprisant qui rend si souvent leur nation insupportable aux étrangers. Ils furent doux, modestes, appliqués. Ils surent se conduire selon le génie des peuples, et suivant les circonstances. Ceux qui ne se bornaient pas aux emplois de la compagnie, répandus dans les différentes cours, y apprirent à connaître les lieux où se fabriquaient les plus belles étoffes, les entrepôts des marchandises les plus précieuses, et enfin tous les détails du commerce intérieur de chaque pays.

Préparer de loin des succès à la compagnie par l'opinion qu'il donnait des Français, par le soin de lui former des agens, par les connaissances qu'il faisait prendre, et par le bon ordre qu'il savait maintenir dans Pondichéry, où se rendaient de jour en jour de nouveaux habitans, c'était le seul service que Martin pouvait rendre; mais ce n'était pas assez pour donner de la vigueur à un corps atteint dès son berceau de maladies visiblement mortelles.

Les infortunes de la compagnie commencèrent à Madagascar même. Ceux qui y conduisaient ses affaires manquèrent généralement d'application, d'intelligence et de probité. Le libertinage, l'oisiveté, l'insolence des premiers colons qu'elle y fit passer, ne lui causèrent guère moins de dommage que la mauvaise conduite de ses agens.

La jalousie poursuivit Mascara aux Indes. Ses ennemis réussirent à rendre sa fidélité suspecte.

xvi.
Décadence
de la compa-
gnie de Fran-
ce. Causes de
son déperis-
sment.

On oublia trop aisément les services qu'il avait rendus, et on lui donna des dégoûts qui nuisirent beaucoup aux progrès de l'important établissement formé par ses soins. Son innocence fut à la fin hautement reconnue; mais cette tardive justice ne répara pas le mal qu'avait produit l'accueil fait à la calomnie.

C'était l'ouvrage du perfide Caron, qui avait voulu perdre le seul homme qui lui fit ombrage et qui pût le démasquer. Il avait besoin d'un crédit illimité et d'une confiance aveugle pour oser pousser ses rapines aussi loin qu'il le faisait. Les yeux ne s'ouvrirent que lorsqu'à son retour en Europe, avec l'escadre de la Haie, cet insatiable et trop accrédité facteur eut péri sur les côtes de Portugal avec le fruit de ses brigandages.

A ces calamités, qu'on peut dire domestiques, se joignit la guerre où les Provinces-Unies se trouvèrent engagées contre Louis XIV. Quelle que dût être l'issue de ces hostilités dans nos régions, aux Indes elles ne pouvaient qu'être désastreuses pour les Français, qui n'y étaient rien encore, et favorables aux Hollandais, qui à cette époque y étaient tout-puissans.

Ajoutez à ces intrigues, à ces crimes, à ces malheurs, le dégoût que prirent les actionnaires pour une entreprise où la plupart n'avaient consenti à placer leur nom que par complaisance pour le souverain, ou pour obtenir des faveurs du ministère. Peu d'entre eux remplirent les en-

gagemens de leur souscription avec l'exactitude qu'exigent les opérations du commerce.

Le monopole durait depuis dix ans, lorsqu'en 1675 on fit, pour la première fois, une assemblée générale. Par le compte qui fut rendu, il se trouva que toutes les ventes réunies ne s'élevaient qu'à quatre millions sept cent mille livres, et que des cinq millions fournis par les associés et des quatre millions prêtés par le gouvernement, il ne restait plus que deux millions cinq cent mille livres. Ce tableau était effrayant. Pour rassurer un peu les esprits, le roi donna ce qu'il n'avait qu'avancé. On espéra déterminer ceux des associés qui étaient en retard de se mettre en règle, en faisant une répartition de dix pour cent à ceux qui avaient fourni leur capital ou qui le fourniraient en deux mois; et l'année suivante les marchandises de la compagnie furent toutes déchargées des droits d'entrée et de sortie auxquels elles avaient été jusqu'alors assujetties.

Ces faveurs produisirent si peu d'effet, que, vers la fin de 1681, la compagnie demanda elle-même au ministère que les particuliers pussent trafiquer aux Indes, à condition qu'ils se serviraient de ses navires; que leurs marchandises en retour seraient déposées dans ses magasins, vendues avec les siennes, et lui paieraient dix pour cent. L'empressement du public à mettre à profit ces facilités fit espérer aux administrateurs que ces pe-

tits bénéfiques multipliés allégeraient un peu le poids du fardeau sous lequel ils succombaient. Mais les actionnaires, moins touchés des médiocres avantages qu'ils tiraient de cet arrangement que blessés de la fortune que faisaient les marchands libres, voulurent au bout de deux ans redonner toute son étendue à leur privilège.

Depuis 1675 jusqu'en 1684, la compagnie expédia quatorze navires, dont les retours ne produisirent que quatre millions quatre cent mille livres. Durant ces neuf années le capital diminua encore, et se vit réduit à deux millions. Alors il fut arrêté que, pour former de nouveaux fonds, tous les associés seraient tenus de verser dans les caisses du monopole un quart au-dessus des sommes dont ils étaient propriétaires, et que ceux qui se refuseraient à cette décision seraient déchus de leur propriété, en recevant le remboursement du quart de leurs actions. Cette loi, trop sévère peut-être, procura quelque secours. On en obtint encore par un moyen que ne se serait pas permis un peuple vraiment commerçant.

Dès l'origine, tout l'extérieur d'un corps imposant et majestueux avait été donné à la compagnie. Outre l'administration fixée à Paris, elle eut des chambres de direction dans toutes les grandes places du royaume. C'étaient généralement des soins gratuits dont on comptait bien être dédommagé par les grâces ou par l'estime de Colbert. Après la mort du ministre, pour régir

des affaires que deux ou trois hommes laborieux auraient facilement conduites, on nomma vingt directeurs auxquels furent assignés de bons appointemens, mais sous la condition formelle que chacun d'eux prendrait dans le monopole un intérêt de soixante mille livres. L'argent que produisit ce mauvais arrangement, et celui qu'on avait comme arraché aux associés, mirent en état d'expédier quelques navires, dont les cargaisons furent riches et bien assorties, parce qu'elles n'avaient pas été formées à crédit. Leur vente augmenta le goût que la nation avait déjà pour tout ce qui venait des Indes. Cette espèce de passion ne tarda pas à être traversée.

Les fermiers du revenu public avaient vu avec chagrin les privilèges accordés à la compagnie. Cependant ils continrent leur mécontentement tout le temps qu'il y aurait eu pour eux du danger à le laisser éclater. Mais le protecteur de ces immunités ne fut pas plus tôt descendu dans la tombe, qu'ils les attaquèrent sans ménagement, réussirent à faire annuler les plus importantes, et à rendre inutiles celles mêmes qu'ils n'avaient pu faire révoquer.

La passion pour les toiles peintes de l'Indostan était générale dans l'Europe, et plus vive en France que partout ailleurs. Seulement on aurait désiré que les dessins en eussent été moins défectueux. La compagnie imagina la première de les tirer blanches, et de les faire imprimer

plus correctement. Ce nouveau genre de perfection, joint à une attention très-suivie de saisir les caprices de la mode, en étendit de plus en plus la consommation. Cette industrie ne fut pas seulement proscrite ; on poussa la sévérité jusqu'à détruire les outils qui l'avaient formée, et qui auraient pu servir un jour à la ressusciter.

La proscription ne s'étendit pas d'abord aux étoffes d'or, d'argent, de soie de l'Orient ; mais cette indulgence ne dura que peu. Il ne parut pas même suffisant aux financiers d'en interdire l'usage dans le royaume ; ils exigèrent que la vente à l'étranger en fût prohibée, pour le forcer, disaient-ils, à tirer son vêtement des ateliers de France.

La compagnie introduisait presque annuellement six à sept mille livres pesant de soie, qui, après avoir payé des droits considérables au fisc, étaient la plupart versées dans les états voisins. On jugea cette importation nuisible aux soies du royaume, et elle fut défendue.

Rarement six mois s'écoulaient sans quelque règlement nouveau. C'était un flux, c'était un reflux continuel de contradictions dans une partie d'administration qui aurait exigé des principes réfléchis et invariables. Aussi était-ce alors une opinion généralement reçue en Europe, que le commerce s'établirait, se fixerait difficilement dans un empire où tout dépend des intérêts ou des fantaisies d'un seul homme.

Il restait peu de chose à perdre à la compagnie lorsque la guerre de 1689 vint achever sa ruine. D'innombrables corsaires, sortis des ports du royaume, désolèrent, par leur activité et par leur courage, la navigation de la Hollande et de l'Angleterre. Dans leurs riches prises se trouva une prodigieuse quantité de marchandises des Indes. Elles se répandirent à vil prix. Le corps privilégié, forcé par cette concurrence à vendre à perte le peu qu'il avait pu faire arriver dans ses magasins, se trouva sans la moindre ressource, lorsque le traité de Riswick rendit, en 1697, la paix aux nations.

Jusqu'alors la compagnie n'avait fait aucune expédition pour la Chine, quoique cette région fût comprise dans son octroi, et qu'il y eût des bénéfices plus considérables à faire que partout ailleurs. Un marchand, nommé Jourdan, voulut entreprendre seul ce que depuis trente-six ans une association nombreuse et protégée n'avait su ou pu opérer, et, en s'obligeant à payer cinq pour cent du produit de ses retours, obtint la liberté d'envoyer un navire à cette extrémité de l'Asie. Le succès de ce voyage donna lieu à un second, qui ne fut pas moins lucratif que le premier. Mais la guerre pour la succession d'Espagne arrêta cette activité naissante. La compagnie elle-même ne fit partir que quatre vaisseaux, et encore, pour en venir à bout, fallut-il qu'elle suspendit le paiement de ses billets, qu'elle prît de l'argent à une

grosse de soixante-quinze pour cent, et que le gouvernement lui prêtât huit cent cinquante mille livres.

Ces opérations ne permettaient pas de douter que les affaires du corps privilégié ne fussent dans le plus grand désordre. On en eut la démonstration lorsqu'en 1708 un arrêt défendit à ses créanciers toute poursuite contre lui, mais en les autorisant à prendre toutes les précautions qu'ils jugeraient convenables pour s'assurer de ce qui leur était dû. Malgré leur vigilance, la plupart furent mal payés, et le furent tous très-tard. Après cet éclat, il ne fut plus possible au monopole de faire le moindre armement. Cependant le gouvernement désirait que le commerce des Indes ne fût pas tout-à-fait interrompu. Crozat, le plus riche, le plus habile, le plus intègre des négocians du royaume, consentit à faire partir deux navires, et à donner même à ceux dont il prenait la place quinze pour cent sur ses retours, et un fret gratuit pour dix tonneaux de marchandises.

Pendant que ce traité s'exécutait, la compagnie vendit à quelques navigateurs de Saint-Malo le temps qui lui restait à jouir de son privilège. Mais, comme l'exercice en devait finir en 1715, le ministère, qui désirait la mettre en état d'acquiescer les créances qu'elle avait encore, prorogea l'octroi pour dix ans. Ce nouvel arrangement fut traversé par la plus incroyable révolution qui soit jamais arrivée dans les finances du royaume.

La cause et les effets en seront mieux saisis par ceux qui remonteront avec nous aux époques les plus reculées de la monarchie.

On ignore absolument de quelle manière les premiers Gaulois fournissaient aux différens besoins des confédérations dont ils étaient membres. Sous la domination romaine, leurs descendants donnèrent pour toute contribution le cinquième du fruit de leurs arbres, la dîme du produit de leurs moissons en nature.

L'invasion des Francs fit disparaître cet impôt sans le remplacer par d'autres. Pour fournir à ses dépenses particulières, et même aux besoins publics, le souverain n'avait de revenu que celui de ses terres, qui étaient vastes et nombreuses. On y voyait des bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves sous la direction d'un administrateur actif, chargé de maintenir l'ordre, d'animer les travaux, de faire naître l'abondance. La cour allait vivre successivement dans ces domaines, uniquement employés en productions utiles; et ce qu'elle ne consommait pas était vendu pour d'autres usages. C'était le peuple qui fournissait les chariots nécessaires pour les voyages du prince, et les grands qui le logeaient et le nourrissaient. On lui faisait à son départ un présent plus ou moins considérable; et ce témoignage d'amour devint une imposition sous le nom de *droit de gîte*, lorsque les chefs de l'état se dégoûtèrent d'une vie si errante. Avec ces fai-

xvii.
Révolutions
arrivées dans
les finances
de la France
depuis les
premiers
temps de la
monarchie.